



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 3 DÉCEMBRE 2013

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le troisième jour du mois de décembre 2013 à 20 h, à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard, messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

Résolution # 2013-12-229
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 à 20 h.

Résolution # 2013-12-230
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache; appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

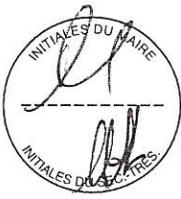
D' l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2013-12-231
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 novembre 2013 et de l'assemblée extraordinaire du 19 novembre 2013 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2013-12-232
COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 13 novembre au 3 décembre dont le montant est de 104 048,71 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 527 176,21 \$, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2013-12-233
DEMANDE D'AUTORISATION - PROJET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix réalisera des travaux correctifs à la station d'épuration des eaux usées;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a mandaté la firme-conseil BPR à soumettre la demande d'autorisation au MDDEFP et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à transmettre au MDDEFP, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à respecter et à continuer de respecter les exigences de rejet;

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à mettre en œuvre et à continuer de mettre en œuvre le programme de suivi;

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à aviser le MAMROT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à transmettre les résultats du programme de suivi au MAMROT;

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration si le projet inclut des modifications au mode de fonctionnement ou à la capacité de la station d'épuration municipale;

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MDDEFP au plus tard 60 jours après leur mise en service;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à fournir un document démontrant que le requérant possède la formation et l'expérience pour l'entretien;

Résolution # 2013-12-234

CALENDRIER - SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT l'obligation, d'ici le 31 décembre 2013, d'établir le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2014 en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (art. 148 C.M. et 319 L.C.V.);

CONSIDÉRANT l'obligation de faire un avis public de ce calendrier, conformément à la loi qui régit la municipalité (art. 148.0.1 C.M. et 320 L.C.V.);

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le calendrier suivant et d'en faire avis public selon lequel les séances régulières se tiendront chaque **premier mardi du mois, à 20 h**, à la salle du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix :

DATE	RÉGULIÈRE
14 janvier (2 ^e mardi) Exception – retour Fêtes	Régulière
4 février	Régulière
4 mars	Régulière
1 ^{er} avril	Régulière
6 mai	Régulière
3 juin	Régulière
2 juillet	Régulière
5 août	Régulière
2 septembre	Régulière
7 octobre	Régulière
4 novembre	Régulière
2 décembre	Régulière

Résolution # 2013-12-235

ENTENTE DE SERVICE AVEC L'UNITÉ COMMUNAUTAIRE DE MESURES D'URGENCE MONTÉRÉGIE INC.

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'entente de service entre l'Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie inc. (U.C.M.U.) et le Service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et accepte de défrayer le coût de la cotisation annuelle de 600 \$. L'entente prendra effet le 1^{er} janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2014. Le conseil municipal autorise le directeur, monsieur Gilles Bastien, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Résolution # 2013-12-236

**APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ –
LOTS 102-19 ET 102-20**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Michel Larose auprès de la CPTAQ afin d'aliéner les lots 102-19 et 102-20 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix afin de les utiliser pour une fin résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole de la section demandée est nul;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et futures;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune possibilité de récupération de sol à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucune conséquence sur les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE la demande en question n'a aucun effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la demande en question n'affecte en rien la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucun effet sur le développement économique de la région comme tel;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix d'autres terrains ayant les mêmes caractéristiques physiques;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas un projet d'ampleur qui affectera les conditions socio-économiques de la collectivité. En effet, il n'y aurait seulement qu'une maison de construite sur ces terrains, dans la partie non inondable;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie monsieur Michel Larose dans sa demande d'aliéner les lots 102-19 et 102-20 afin de les utiliser pour une fin résidentielle.

Résolution # 2013-12-237

**NOUVELLES NORMES COMPTABLES – PAIEMENTS DE
TRANSFERTS**

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, à inscrire aux états financiers de 2013, les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur*, nécessaire pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Résolution # 2013-12-238

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à entreprendre des démarches auprès des gouvernements pour l'obtention d'aides financières pour le prolongement du réseau d'assainissement des eaux usées Phase 2 a) relative à l'extension du réseau sur la 64^e Avenue ainsi que sur la rue Des Noyers ainsi que l'ajout de vannes d'interfaces sur la 62^e Avenue, permettant l'ajout de maisons de ville.

Résolution # 2013-12-239

NÉGOCIATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU ET SAINT-VALENTIN – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Claude Leroux, à débiter les négociations avec les municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et de Saint-Valentin pour l'établissement d'une régie intermunicipale d'incendie.

Résolution # 2013-12-240

OFFRE DE SERVICE POUR LE CAMP DE JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate le maire, monsieur Claude Leroux, et la conseillère, madame Julie Mayer, à élaborer avec le Centre de Plein air l'Estacade, une offre de service pour le camp de jour ainsi que l'utilisation des équipements du Centre de plein air pour les citoyens.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2013-12-241

ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT DE REVITALISATION

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil soit autorisé à entreprendre et à contacter les ressources nécessaires afin d'élaborer un règlement de revitalisation.

Résolution # 2013-12-242

SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT DE PRODUITS DANGEREUX

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la fraternité internationale Teamsters Canada;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire desservi par notre service de sécurité incendie il y a 13 traverses de chemin de fer réparties sur 22 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE la catastrophe de Lac-Mégantic a mis en relief l'importance d'assurer un niveau de sécurité optimal dans tous les types de transports de produits dangereux;

CONSIDÉRANT QU'une étude effectuée par la compagnie ARC Financial indique que le raffinage et le transport des produits pétroliers ne cesseront d'augmenter au cours des prochaines années;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie Teamsters Canada dans leur démarche visant à s'assurer que Transports Canada exerce une surveillance accrue des compagnies ferroviaires en adoptant des mesures ciblées et, par conséquent, garantir la sécurité de tous les citoyens.

Résolution # 2013-12-243

RÉPARATION DES OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION

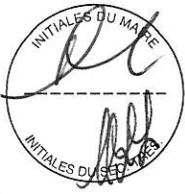
CONSIDÉRANT la demande du 27 novembre 2013 de monsieur Gilles Bastien, directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la caserne de Saint-Blaise-sur-Richelieu est équipée d'un outil multiple permettant d'offrir à la population desservie le service de pince de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE l'achat du nouvel appareil de désincarcération est très onéreux;

CONSIDÉRANT QU'actuellement deux des trois outils formant l'appareil de survie Amkus sont fonctionnels;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'envoi de l'appareil défectueux à la compagnie Amkus pour obtenir une estimation des coûts de réparation;

QUE dès réception de l'estimation, le conseil prendra position dans ce dossier.

Résolution # 2013-12-244

OPÉRATION NEZ ROUGE DU HAUT-RICHELIEU

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde un soutien financier de 100 \$ à l'Opération Nez rouge du Haut-Richelieu.

Résolution # 2013-12-245

FESTIVAL DE LA SAINT-VALENTIN

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde au comité du Festival de la Saint-Valentin une commandite de 500 \$.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités du mois de novembre 2013.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du Service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires du mois de novembre 2013.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 2013-12-232, 2013-12-235, 2013-12-244, 2013-12-245.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance spéciale du 10 décembre 2013 à 19 h.

Résolution # 2013-12-248

EMPRUNT PAR BILLETS DES RÈGLEMENTS NOS 267-2009 ET 311-2013

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 17 décembre 2013 au montant de 271 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 267-2009 et 311-2013. Ce billet est émis au prix de 98,20200 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit : »

22 800 \$	1,80000 %	17 décembre 2014
23 400 \$	2,00000 %	17 décembre 2015
24 100 \$	2,25000 %	17 décembre 2016
24 700 \$	2,60000 %	17 décembre 2017
176 700 \$	2,90000 %	17 décembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Résolution # 2013-12-249

SIGNATURE DE L'EMPRUNT PAR BILLETS DES RÈGLEMENTS NOS 267-2009 ET 311-2013

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite emprunter par billet un montant total de 271 700 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
267-2009	212 248
311-2013	59 452

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 271 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt nos 267-2009 et 311-2013 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 17 décembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	22 800 \$
2015	23 400 \$
2016	24 100 \$
2017	24 700 \$
2018	25 400 \$ (à payer en 2018)
2018.	151 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 décembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement no 267-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

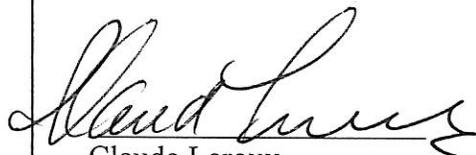
Résolution # 2013-12-250

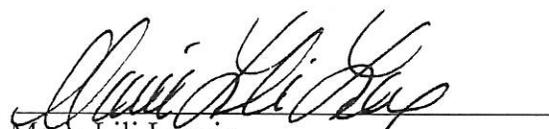
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton; appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session spéciale à 19 h 20.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2013**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le seizième jour du mois de décembre 2013 à 19 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard, messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

Séance dûment convoquée en vertu du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du règlement # 316-2013 relatif aux prévisions budgétaires 2014 et des taux de taxes.

Résolution # 2013-12-251
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance spéciale du 16 décembre 2013 à 19 h.

Résolution # 2013-12-252
RENONCEMENT À L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE tous présents, les conseillers renoncent à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal et ouvrent la session.

Résolution # 2013-12-253
EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LES PATINOIRES

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à procéder à l'embauche d'étudiants (temps partiel) pour la surveillance et l'arrosage des patinoires au taux horaire de 10,15 \$ l'heure.

Résolution # 2013-12-254

REMBOURSEMENT – CELLULAIRE DU MAIRE

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'étant donné que le maire, monsieur Claude Leroux, utilise son cellulaire personnel dans l'exercice de ses fonctions au sein de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le conseil municipal autorise le remboursement des frais d'appels de ce dernier, pour un montant de 70 \$ par mois.

Résolution # 2013-12-255

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – ACHAT DE TRACTEUR

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à aller en appels d'offres auprès de fournisseurs pour l'achat d'un tracteur polyvalent permettant l'ajout d'équipements.

Résolution # 2013-12-256

MANDAT À LA FIRME BPR – ÉTUDE DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES ÉTANGS AÉRÉS

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde un mandat à la firme BPR pour la réalisation d'une étude de capacité résiduelle de notre station d'épuration ;

QUE le coût de réalisation de ce mandat se chiffre à 4 500 \$ plus les taxes applicables.

Résolution # 2013-12-257

RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ATTENDU QUE tous les efforts déployés afin de récupérer ce compte se sont révélés vains;

ATTENDU QU'il s'agit du compte d'un non résidant;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal radie de ses livres le compte suivant :

NOM	MONTANT
Madame Suzan Loyer	403,54 \$

Résolution # 2013-12-258

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 316-2013 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET LES TAUX DE TAXES

ATTENDU la publication du discours du maire sur la situation financière de la municipalité dans le journal municipal Le Paulinoix, le tout conformément au Code municipal ;

PAR CONSÉQUENT :

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D' les prévisions budgétaires 2014 tel que présentées et d'adopter le règlement # 316-2013 concernant l'imposition d'une taxe foncière générale de 0,53 \$ du 100 \$ d'évaluation, d'une taxe pour la protection policière de 0,0968 \$ du 100 \$ d'évaluation, d'une taxe entretien et financement du réseau d'égout (15 % à l'ensemble de la population) de 0,032 \$ du 100 \$ d'évaluation, ces taxes seront imposées sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité ;

QUE la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères soit de 186 \$ l'unité, c'est-à-dire, pour chaque numéro d'immeuble ou logement inscrit au rôle d'évaluation ;

QUE le taux d'intérêt chargé sur les arrérages soit de 5 % annuellement ;

QUE le nombre de versements selon lequel le contribuable a le droit de payer ses taxes foncières, lorsque le compte est d'au moins 300 \$, soit de quatre (4) versements établis selon les règles de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

QUE le défaut pour le contribuable d'effectuer un versement à la date d'échéance ne lui fait pas perdre le bénéfice d'acquitter ces taxes par plusieurs versements. Cependant, le versement qui n'a pas été acquitté devient, quant à lui exigible par la municipalité. Le versement échu portera intérêt au taux de 5 % annuellement, et ce, au jour où le montant devient exigible ;

QUE des frais d'administration d'un montant de 10 \$ seront facturés à chaque avis de paiement en retard ;

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

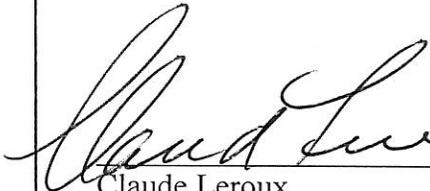
Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le seizième jour du mois de décembre
2013.

Résolution # 2013-12-259
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton; appuyée de la conseillère
madame France Desroches ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session spéciale à 20 h 30.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière